



**Compte rendu du Comité de Pilotage  
Site Natura 2000 « Gorges de la Nesque »  
02/05/2018 – SAULT**



Pièce jointe :

- Support de présentation du Comité de Pilotage

**- Personnes présentes :**

- Didier FRANCOIS – Sous-Préfet de Carpentras
- Alain GABERT – Président du Comité de Pilotage - Maire de Monieux et Président du SMAEMV
- Frédéric ROUET – Maire de Villes-sur-Auzon
- Jean-Pierre RANCHON – 1<sup>er</sup> adjoint de Sault
- Christine LAFOLIE – DDT 84
- Marc LE BARON – AFB - Service 84
- Francis YERNAUX – Comité Départemental de Cyclotourisme de Vaucluse
- Carole TOUTAIN – Département de Vaucluse
- Olivier DELAPRISON – ONF
- Jeanne DU LAC – ONF
- Jean-Pierre SAUSSAC – France Nature Environnement, Association Nesque Propre
- Pierre DURET – FFME
- Olivier HAMEAU – LPO PACA
- Anthony ROUX – SMAEMV
- Baptiste MONTESINOS – SMAEMV
- Célia GIRIEUD – SMAEMV

**- Structures excusées :**

- Chambre d'Agriculture de Vaucluse
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Vaucluse
- Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière
- DREAL PACA
- Vaucluse Provence Attractivité
- Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée

## 1. Bilan 2017 et propositions 2018

### - *Gestion des habitats et des espèces*

#### **Projet de création d'un site d'escalade**

La commune de Villes-sur-Auzon porte depuis quelques mois un projet de création d'un site d'escalade en falaise, dans la combe des Escampeaux. En 2017, un comité de pilotage informel s'est constitué autour de ce projet, soutenu financièrement par la démarche LEADER.

Compte tenu de la proximité entre cette falaise et le site Natura 2000 des Gorges de la Nesque, la nécessité de prendre en compte les enjeux naturalistes a rapidement émergé. Aussi, la commune a souhaité soumettre son projet à évaluation des incidences Natura 2000, alors que celui-ci n'y est réglementairement pas soumis. C'est tout naturellement que l'animateur du site, présent à chacune des réunions, s'est proposé pour accompagner la commune à la prise en compte des enjeux biologiques et pour établir le cahier des charges de l'étude écologique envisagée.

Un bureau d'étude a ensuite été missionné pour réaliser des inventaires sur l'avifaune, les chiroptères et la botanique afin d'estimer les enjeux présents et évaluer les potentielles dérèglements.

À l'évocation de ce projet, quelques précisions sont demandées sur la chronologie envisagée. Les inventaires s'effectueront au printemps et à l'été 2018, pour un rendu à l'automne. Si le projet s'avère compatible avec les enjeux, les 1<sup>ers</sup> travaux démarreraient début 2019 pour une ouverture du site au printemps/été 2019.

Les résultats de cette étude seront bien évidemment disponibles et les données seront versées dans la base de données Silène PACA.

#### **Mise en défens de certaines cavités du site pour la conservation d'un réseau de gîtes à chiroptères**

En 2014, le Groupe Chiroptères de Provence (GCP) a réalisé un inventaire des avens du site Natura 2000 ainsi que ceux à proximité immédiate. Celui-ci a permis de compléter les connaissances sur ces espèces et confirmer l'intérêt écologique de certaines cavités.

Un constat est cependant vite apparu : plusieurs entrées de cavités étaient largement obstruées, le plus souvent de la main de l'homme. Probablement pour des questions de sécurité, liées notamment au risque de chute, des palettes et des barres de fer condamnent l'ouverture et de fait, l'accès pour nombre de chauves-souris.

Afin de préserver ces sites de reproduction et d'hibernation, des préconisations de gestion ont été émises par le GCP. L'une des pistes ainsi évoquées était de mettre en défens les avens de façon à ce que les chauves-souris puissent tout de même y accéder : périmètre grillagé, barreaux, panneaux d'informations...

Suite au diagnostic des sites réalisés en 2016, des pistes d'actions se sont dessinées et un contrat Natura 2000 devrait pouvoir être constitué en 2018.

Un débat s'engage alors sur le procédé technique à utiliser (clôture, grille...). Une analyse approfondie des modalités techniques devra être effectuée afin d'évaluer au mieux la solution à retenir pour concilier intérêt biologique, sécuritaire et facilité d'entretien.

#### **Cartographie des habitats Naturels du site Natura 2000**

Le renouvellement de la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 du Mont Ventoux, s'inscrivant dans la révision de son DOCOB, est l'occasion d'actualiser l'habitat de certains secteurs sensibles et à plus forte dynamique du site des Gorges de la Nesque.

Ainsi, un cahier des charges a été rédigé en 2017 avec le soutien du service scientifique de la DREAL PACA. La procédure de lancement de la mise en concurrence, réalisée en 2018, a abouti à choisir

l'Office National des Forêts pour la réalisation de cette mission. Le travail de cartographie doit commencer en juin 2018.

### **- Etudes et suivis d'espèces**

#### **Etude de l'entomofaune du site Natura 2000**

Suite aux inventaires initiaux, les données entomologiques du site Natura 2000 demeuraient très incomplètes. Pour rappel, un premier complément d'inventaire a été effectué en 2016 au cours duquel 82 espèces différentes ont été recensées. Toutefois, les espèces ciblées ont été peu contactées (sécheresses prononcées et relevés tardifs) et afin de définir aux mieux les mesures de gestion, il était souhaitable de poursuivre ces relevés l'année suivante.

En 2017, des résultats bien plus complets ont donc été établis et attestent la présence de nombreuses nouvelles espèces protégées comme l'Agrion de mercure, le Damier de succise, l'Ecaille chinée, le Lucane cerf-volant... Au regard de ces éléments, le prestataire a également avancé plusieurs préconisations de gestion en faveur de celles-ci.

Le rapport, d'ores et déjà publié sur le site internet [www.smaemv.n2000.fr](http://www.smaemv.n2000.fr), est consultable dans la rubrique *Centre de documentation*.

#### **Suivi de la reproduction des grands rapaces dans le cadre de l'ajustement de l'APPB**

Instauré en 1990, l'APPB de la Nesque couvre une surface de 517 hectares sur la commune de Blauvac. Le secteur est protégé en tant que « *site nécessaire à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie d'espèces protégées par la loi du 10 juillet 1976* », dont notamment de nombreux rapaces. Or, ce secteur ne couvre que partiellement les zones de nidification actuelles des espèces concernées.

Le Document d'objectifs du site Natura 2000 prévoit d'ajuster le périmètre afin que ces zones bénéficient d'un véritable statut de protection. Ainsi, l'amélioration des connaissances de certaines espèces (statut de reproduction, zones de nidification, zones d'alimentation...), notamment pour les grands rapaces, est indispensable afin d'assurer une bonne prise en compte dans le nouvel arrêté.

Pour cela, plusieurs jours ont été consacrés à suivre l'envol du jeune Vautour percnoptère né en 2017. L'accouplement du couple d'Aigles royaux n'a malheureusement pas pu être constaté, ce dernier ayant déserté son aire habituelle depuis 2016. Toutefois, sans préjuger de la réussite de l'accouplement, nous sommes en mesure d'assurer que le couple niche de nouveau dans les Gorges de la Nesque en 2018. Les Faucons pèlerins et autres Circaètes Jean-le-Blanc ont également été observés à plusieurs reprises dans le site Natura 2000.

#### **Amélioration des connaissances sur la répartition de la Nivéole de Fabre**

La discussion s'oriente ensuite vers la petite plante endémique des Gorges de la Nesque, la Nivéole de Fabre. Comme chaque année, celle-ci a fait l'objet d'attention particulière au cours de l'année passée (deux sites ayant fait l'objet d'un dénombrement). Les contacts avec les réseaux de botanistes amateurs ont permis d'apprendre la découverte d'une nouvelle station de l'espèce sur le Col de la Ligne sur le territoire communal de Méthamis.

En 2018, le SMAEMV engagera les démarches nécessaires afin de localiser cette population et tentera de la délimiter et de la dénombrer.

## - Communication et accueil du public

### **Les manifestations sportives – Evaluation des incidences**

En 2017, l'animateur du site est intervenu en diffusant auprès des porteurs de projets les différents éléments nécessaires à la constitution du dossier d'évaluation des incidences. Signe de la bonne prise en compte du dispositif et d'une augmentation du nombre de manifestations, 36 avis ont été formulés sur des manifestations sportives l'année dernière, soit une augmentation de 10% par rapport à l'année précédente (valeur combinant les manifestations présentes au sein des sites « Mont Ventoux » et « Gorges de la Nesque »).

Toujours en lien avec les évènements sportifs, le *Guide de l'organisateur d'évènements sportifs en Ventoux* a été présenté en septembre 2017 et largement diffusé aux organisateurs et aux fédérations sportives. En parallèle, une série de panneaux de sensibilisation est désormais mise à disposition afin d'être utilisée lors d'évènements sportifs, assurant une meilleure prise en compte des enjeux biologiques.

À l'annonce de ces éléments, le Sous-Préfet de Carpentras fait un point sur l'évolution de la réglementation autour des déclarations et des demandes d'autorisation. Il insiste notamment sur l'importance d'intégrer la notion d'impacts cumulés et a parlé du problème des manifestations non déclarées. Les agents du SMAEMV complètent l'intervention en indiquant que ces récentes évolutions seront intégrées au guide à l'occasion de la traduction en anglais et en néerlandais prévue en 2018.

La FFME demande si ce dispositif est exclusivement dédié aux sites Natura 2000 ou s'il est mobilisable ailleurs sur le territoire. L'animateur du site ayant participé à ce travail, le guide et les panneaux sont cités dans son intervention. Toutefois, ils s'intègrent dans une démarche mise en place dans le cadre d'une action de préfiguration du PNR Mont-Ventoux. Leur utilisation est donc possible et souhaitée sur l'ensemble du territoire du projet de Parc.

### **Animations et outils de communication**

Comme chaque année, l'animateur a pu présenter aux membres du COPIL les actions de communication menées envers le grand public. À titre d'exemple, notons l'exposition *Vaucluse, Ventoux, Voyage en biodiversité* à l'office de tourisme de Carpentras et la présence de l'animateur à la journée Nesque Voie Verte le dimanche 4 juin.

Autre moyen primordial de communication, la plaquette assurant la promotion du site a été rééditée au cours de l'année 2017. Celle-ci sera diffusée avant l'été 2018 afin qu'elle soit distribuée par les offices de tourisme du territoire.

Enfin, plusieurs interventions radiophoniques (France Bleu Vaucluse, émission « Vraiment Nature ») et un reportage télévisuel (France 3 Provence-Alpes, JT 12/13h) ont permis au cours de l'année 2017 de mettre en avant le site Natura 2000 « Gorges de la Nesque » et plus largement la démarche européenne en elle-même.

Ces canaux de communication variés permettent de toucher un maximum de personnes sur le territoire. Aussi, ils seront maintenus dans la mesure du possible en 2018.

## **- Animation générale du site Natura 2000**

### **Renouvellement et mutualisation de la convention d'animation des sites Natura 2000 « Gorges de la Nesque » et « Mont Ventoux »**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les conventions qui régissent l'animation des sites Natura 2000 « Gorges de la Nesque » et « Mont Ventoux » ont été fusionnées. Pour y parvenir, les deux périodes d'animation ont dû être synchronisées par un avenant de 8 mois pour le site « Gorges de la Nesque » et une convention unique a été établie en 2017. Les intérêts sont multiples pour l'animation du site : facilités administratives, optimisation des financements, adaptation de la répartition du temps de travail d'un site à l'autre...

## **- Questions diverses :**

À la fin de l'exposé, quelques questions ont été soulevées par les membres de l'assemblée :

### **Extension du site**

Jean-Pierre SAUSSAC, représentant France Nature Environnement, demande si une extension du site en aval de Méthamis est envisagée, ou le cas échéant, envisageable ?

L'animateur du site l'informe qu'une procédure d'extension fait bien partie des fiches actions du DOCOB. Pour cela, une cartographie des habitats naturels du site a déjà été réalisée et certains suivis scientifiques (Chiroptères et Nivéole de Fabre notamment) portent au-delà des limites actuelles pour recueillir les informations nécessaires à une extension. Toutefois, le secteur envisagé ne coïncide pas avec le secteur aval de Méthamis. Il concerne les plateaux voisins, riches de sites à chiroptères et de pelouses d'intérêt communautaire, situés au sud du périmètre actuel.

La demande de M. SAUSSAC était motivée par la présence dans ce secteur d'enjeux importants. En effet, le passage d'un écologue de l'association La Nesque propre a permis de confirmer la présence d'une soixantaine d'espèces menacées mais aussi d'usages potentiellement préjudiciables pour celles-ci : carrière sauvage, circulation motorisée en espace naturel... Au-delà du fait que ce secteur ne fasse pas partie du périmètre étudié pour l'extension, le SMAEMV ne dispose d'aucun pouvoir de police et la présence d'un site Natura 2000 n'en offre pas plus. M. SAUSSAC est donc redirigé vers les services de l'Etat, qu'il devrait rencontrer prochainement pour aborder la situation évoquée plus haut.

### **Proposition d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS)**

La discussion s'oriente ensuite vers la possibilité de création d'une ZPS, autrement dit un site Natura 2000 dédié à la préservation des oiseaux.

Aujourd'hui, le site Natura 2000 des Gorges de la Nesque est une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et dépend de la Directive Européenne Habitats-Faune-Flore. Pour autant, la présence d'avifaune remarquable et inscrite à la Directive Oiseaux (Aigle royal, Faucon pèlerin, Vautour percnoptère...) justifie pleinement la mise en place d'une ZPS, permettant alors de proposer un programme d'actions finançables à destination de ces espèces. Toutefois, certains sites Natura 2000 existant en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ne disposant pas encore de DOCOB opérationnel, la création de nouveaux sites n'est donc pas une priorité pour la DREAL PACA.

### **Déchets dans les Gorges de la Nesque**

Enfin, la question des déchets est abordée, notamment via la présence de carcasses de voitures dans le fond des gorges. Jean-Pierre SAUSSAC, en sa qualité de président de l'association La Nesque propre, confirme la présence de plusieurs véhicules. Compte tenu des conditions, le recours à des bénévoles comme c'est le cas lors de l'opération Nettoyons le Ventoux paraît difficile. Le montage d'une opération avec les légionnaires est ainsi envisagé. En tout état de cause, il est nécessaire d'affiner le projet (localisation des épaves, volumes...) pour programmer une opération. Des fonds devront également être trouvés pour couvrir les dépenses induites.

L'ordre du jour étant épuisé et ne soulevant plus de question, le Sous-préfet de Carpentras et le Président du COPIL remercient l'ensemble des membres présents et lèvent la séance.

Projet  
Plan  
de  
gestion  
du  
Mont-Ventoux

MAB  
S M A E M V  
Réserve de Biosphère  
du Mont-Ventoux

Réserve de  
BIOSPHERE  
MONT VENTOUX

NATURA 2000

Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
PROVENCE  
ALPES CÔTE D'AZUR

UNION EUROPÉENNE

# Site Natura 2000 « Gorges de la Nesque »

-FR93 02003-

## Comité de Pilotage

02 mai 2018 – Sault

# Bilan 2017 et propositions 2018

- **Gestion des habitats et des espèces**

- Projet de création d'un site d'escalade sur la commune de Villes-sur-Auzon

- **Constat :**

- Une falaise à proximité du village et facile d'accès

- Etendre l'offre d'escalade à proximité des Gorges de la Nesque

- Présence potentielle d'espèces protégées

- **En 2017 :**

- Mise en place d'un comité de suivi

- Prise en compte des enjeux biologiques du site

- Lancement d'une étude faune/flore (chiroptères – avifaune – botanique)

*L'une des falaises de la combe de l'Ermitage =>*



# Bilan 2017 et propositions 2018

- **Gestion des habitats et des espèces**

- Projet de création d'un site d'escalade sur la commune de Villes-sur-Auzon

- Constat :

- Une falaise à proximité du village et facile d'accès

- Etendre l'offre d'escalade à proximité des Gorges de la Nesque

- Présence potentielle d'espèces protégées

- En 2018 :

- Poursuite du travail d'accompagnement

- Résultats de l'étude



*L'une des falaises de la combe de l'Ermitage =>*

# Bilan 2017 et propositions 2018

- **Gestion des habitats et des espèces**

- Mise en défens de certains avens du site

- Constat :

- Intérêt écologique avéré de certains sites (cf étude 2014)

- Obstruction de l'entrées des avens → sécurité

- En 2016/2017 :

- Diagnostic des 7 sites potentiels (accessibilité, travaux nécessaires, dimensionnement, intérêt écologique...)

- Premiers échanges avec le Groupe Chiroptères de Provence



*Obstruction de l'entrée  
d'un aven =>*

# Bilan 2017 et propositions 2018

- **Gestion des habitats et des espèces**

- Mise en défens de certains avens du site

- En 2018 :

- Possibilité du SMAEMV de porter un contrat N2000

- Etude de la faisabilité technique : panneautage, grillage...

- Rencontre avec les propriétaires et utilisateurs des sites :

- Mairie

- Spéléologues

- ...

- ↳ Dépôt d'une demande de financement en septembre



*Obstruction de l'entrée  
d'un aven =>*

# Bilan 2017 et propositions 2018

- **Gestion des habitats et des espèces**

- Cartographie et inventaire des habitats naturels du site Natura 2000

- Constat :

- Renouvellement de la cartographie du site « Mont Ventoux »

- Occasion de renouveler la cartographie du site « Gorges de la Nesque » (réalisée en 2003)

- En 2017 :

- Rédaction du cahier des charges avec le service scientifique de la DREAL PACA

- Méthode identique mais ciblée sur certains habitats (dynamique ++)

- En 2018 :

- Lancement de la procédure de mise en concurrence

- Accompagnement de la réalisation de l'étude

# Bilan 2017 et propositions 2018

- **Etude et suivis d'espèces**

- Etude de l'entomofaune du site Natura 2000

- Constat :

Un site avec un potentiel d'accueil important...

...mais sur lequel il y a un manque de connaissance pour certaines espèces

Le DOCOB préconise d'étudier les espèces suivantes :

*Rosalia alpina*



*Osmoderma eremita*



*Eriogaster  
catax*



*Saga pedo*



*Coenagrion mercuriale*



*Euphydryas aurinia*



# Bilan 2017 et propositions 2018

- **Etude et suivis d'espèces**

- Etude de l'entomofaune du site Natura 2000

- En 2016 :

- Rédaction du cahier des charges et mise en concurrence

- 1<sup>ère</sup> campagne d'inventaire

- Campagne tardive + sécheresse prononcée => résultats en demi-teinte

- En 2017 :

- Complément d'étude (mai/juin/juillet) pour des résultats plus complets

- Plusieurs nouvelles espèces observées : Agrion de mercure – Apollon – Damier de la Succise – Ecaille chinée – Lucane cerf-volant

- Préconisations de gestion avancées par le prestataire

# Bilan 2017 et propositions 2018

- **Etude et suivis d'espèces**

- Ajustement du périmètre de l'Arrêté Préfectorale de Protection de Biotope

- En 2017 :

- Suivi régulier d'espèces emblématiques : arrivée, reproduction, ponte, éclosion, envol...
  - Contribution au projet Interparcs sur la conservation de l'espèce

- En 2018 :

- Poursuite du suivi de la reproduction et concertation avec le monde de l'escalade, en lien avec le projet Interparcs de l'AFB



Vautour percnoptère =>

# Bilan 2017 et propositions 2018

- **Etude et suivis d'espèces**

- Amélioration des connaissances sur la Nivéole de Fabre

- En 2017 :

- Comptage réalisée sur 2 stations

- Découverte d'une nouvelle station au Col de la Ligne (côté Méthamis)

- Rédaction du rapport

- En 2018 :

- Poursuite du comptage sur d'autres stations

- Délimitation de la nouvelle station du col de la Ligne

- Rédaction du rapport



*Nivéole de Fabre –  
Villes-sur-Auzon =>*

# Bilan 2017 et propositions 2018

- **Communication et accueil du public**

- Les manifestations sportives – Evaluation des incidences

- Augmentation du nombre de sollicitations : 36 avis formulés en 2017 (+10%)
- Diffusion du *Guide de l'organisateur d'évènements sportifs en Ventoux* (sécurité, environnement, balisage, déchets, communication...)



Couverture du guide =>

# Bilan 2017 et propositions 2018

## • Communication et accueil du public

- Les manifestations sportives – Evaluation des incidences
  - Augmentation du nombre de sollicitations : 36 avis formulés en 2017 (+10%)
  - Diffusion du *Guide de l'organisateur d'évènements sportifs en Ventoux* (sécurité, environnement, balisage, déchets, communication...)
  - Mise à disposition d'une série de panneaux de sensibilisation
- En 2018 : poursuite de l'accompagnement



Exemple de  
panneaux =>



# Bilan 2017 et propositions 2018

## • Communication et accueil du public

- Animation et présence lors de nombreux évènements
  - Exposition Vaucluse, Ventoux, Voyage en biodiversité (OT Carpentras)
  - Nesque Voie Verte 2017 (stand, exposition Natura 2000...)

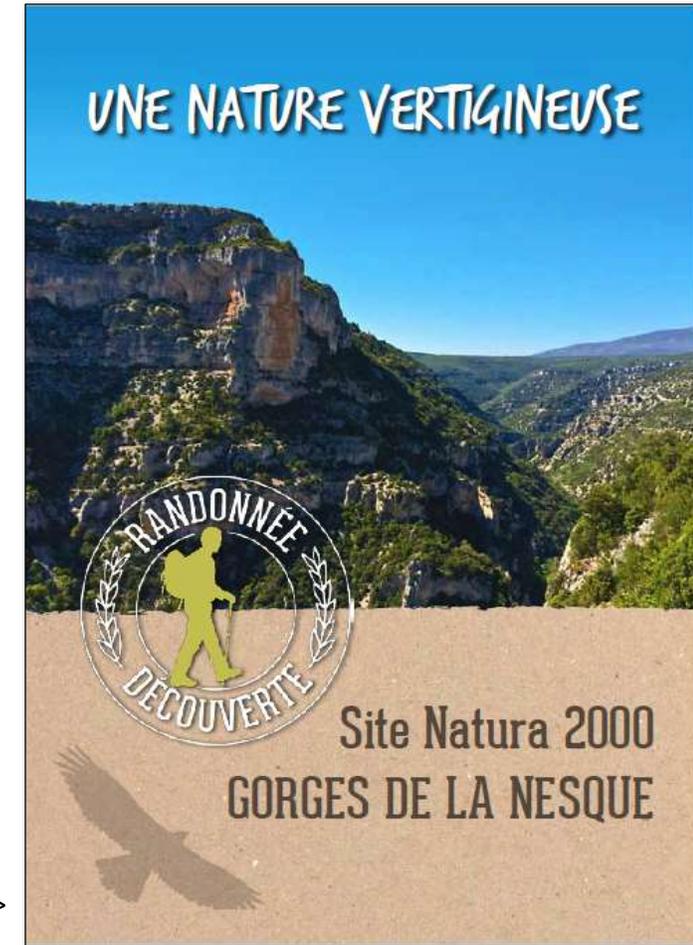
- Interventions radiophoniques et télévisuelles



- Réédition de la plaquette du site Natura 2000

- En 2018 : diffusion de la plaquette et présence aux évènements

*Couverture de la plaquette =>*



# Bilan 2017 et propositions 2018

- **Animation du site Natura 2000**

- Renouvellement de la convention d'animation du site jan 2018 – déc 2020
- Convention d'animation unique « Gorges de la Nesque » & « Mont Ventoux »



Simplification de la gestion administrative

Optimisation de la gestion financière

Nouvelle organisation du temps de travail sur le site  
des Gorges de la Nesque 50% => 40%



Merci pour votre attention

